Les énergies renouvelables font campagne !

EnR 2027

L'énergie, socle d'une France souveraine solidaire et prospère

27 PROPOSITIONS POUR 2027

ser Syndicat des énergies renouvelables

La politique énergétique doit être un sujet majeur du débat de l'élection présidentielle car l'énergie est au cœur de tout projet de société.

Elle l'est d'abord parce que notre situation de forte dépendance aux énergies fossiles compromet durablement les objectifs de sécurisation du pouvoir d'achat et de développement de la compétitivité, et constitue un obstacle majeur à notre souveraineté. Et elle l'est aussi, bien sûr, parce que la décarbonation est une condition indispensable à la lutte contre le dérèglement climatique dont les effets s'accélèrent. L'actualité vient de nous le rappeler cruellement. La prochaine ou le prochain Président(e) de la République doit pouvoir disposer d'un mandat clair pour mettre en œuvre une politique énergétique capable d'exploiter les gains sociétaux que peut apporter un système énergétique décarboné, résilient et décentralisé.

Cette politique de transition énergétique n'est cependant pas un processus linéaire. C'est une « transformation » lourde qui ne peut pas se développer sans un minimum de consensus social et politique. C'est la raison pour laquelle elle doit s'accompagner de mesures qui rendent cette transformation inclusive. Une très grande majorité de nos concitoyens est en effet consciente des enjeux climatiques et de souveraineté et ne se satisfait pas de la situation présente. Mais les réactions de rejet que l'on a pu observer traduisent le sentiment que seule une minorité aura accès au changement, alors que la majorité serait condamnée au déclassement. Il est fondamental de répondre à cette inquiétude.

Si la consommation d'énergie se transforme, encore faut-il que l'offre d'énergies alternatives soit au rendez-vous. La France dispose à cet égard d'un potentiel considérable qu'elle peut tirer notamment de ses ressources en vent, en soleil, de ses océans et de ses rivières, de sa biomasse ou de ses géothermies, ce qui lui confère en Europe un avantage stratégique. Mais ce potentiel est encore trop fortement bridé par un ensemble de contraintes qui doivent être levées afin de garantir dans la durée l'abondance des énergies renouvelables.

Enfin, la transition énergétique est aussi une grande aventure industrielle et technologique car pour remplacer progressivement des énergies importées par des énergies produites sur le sol national, il faut des équipements, il faut des technologies, il faut de l'innovation. La valeur sous-jacente potentielle de ce transfert peut se mesurer à l'aune de la facture énergétique actuelle. Au sein de l'Union européenne, la France doit donc peser pour faire une priorité du développement de cette nouvelle industrie de l'énergie reposant sur des chaînes de valeur à fort contenu local et marquées par une forte dynamique d'innovation.

Nos ambitions énergétiques pour la France

L'énergie est un sujet qui doit occuper une place centrale dans le débat de l'élection présidentielle en raison des contraintes considérables que fait peser notre dépendance aux fossiles importés (60 % de la consommation finale d'énergie) sur notre souveraineté, sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens et sur la compétitivité de nos entreprises. L'amortissement budgétaire des chocs géopolitiques n'est plus soutenable, de même que les conséquences du réchauffement climatique. La transition énergétique considérée de manière globale, en articulant les enjeux de consommation (transformation des usages) et de production (vers un mix énergétique décarboné) apparaît comme la seule solution pour construire une assurance durable contre ces risques et garantir l'avenir de chacun. Par ailleurs, cette transition qui organise le rapatriement progressif de la production d'énergie sur notre sol est porteuse de retombées économiques considérables pour l'économie nationale et les territoires. C'est la raison pour laquelle le Syndicat des énergies renouvelables (SER) propose de considérer comme un investissement stratégique toutes les dépenses qu'elle nécessite et par conséquent de les exclure du calcul de la règle des 3 % de déficit public **(propositions 1 à 3).**

La transition énergétique doit être désirable, et doit donc faire l'objet d'une proposition politique inclusive faute de quoi elle deviendra un repoussoir aux conséquences électorales dramatiques. Le SER propose de créer un « bouclier énergétique universel » adossé financièrement aux revenus tirés du marché européen du carbone (ETS). Le SER invite à poursuivre le plan d'électrification et formule également un ensemble de propositions pour faciliter la décarbonation de la production de chaleur et de froid, pour maîtriser les factures énergétiques dans le logement social, pour promouvoir les boucles locales d'énergie, pour accompagner les artisans, TPE, PME et ETI, les pêcheurs ou les agriculteurs. Cette transition doit couvrir tous les territoires de la République, et notamment nos Outre-mer où elle constitue un levier de développement particulièrement important en termes d'indépendance énergétique. Cette transition doit s'appuyer sur un plan de déploiement de solutions de chaleur et de froid placé au même niveau stratégique que le plan d'électrification, et elle doit permettre de profiter des meilleurs prix aux meilleurs moments. Pour accompagner cet effort, le SER propose également la création d'un fonds de transition énergétique permettant de mobiliser l'épargne privée pour investir dans la solidarité énergétique **(propositions 4 à 16).**

La transition énergétique ne sera durable que si elle peut s'appuyer sur un mix décarboné garantissant la disponibilité d'une énergie compétitive et abondante. Ceci suppose de sortir de l'opposition entre les filières de production car aucun électron, aucune molécule, aucune calorie ou frigorie décarbonés ne doivent manquer à l'appel tant l'enjeu de substitution est important. Les énergies renouvelables constituent bien entendu le cœur de cette offre car ce sont les seules dont le déploiement peut être organisé de façon massive aux côtés du parc nucléaire qui fait la force de la France. Le SER considère que la stratégie énergétique de la France doit faire l'objet d'une programmation stable à l'horizon 2050 et s'accompagner d'une stratégie quinquennale sur la flexibilité permettant de tirer le meilleur parti de l'ensemble des ressources et des technologies dont nous disposons. Cet exercice de planification doit intégrer de nouvelles dimensions. La première concerne la nature de plus en plus décentralisée des installations de production qui doit conduire à renforcer l'implication des élus locaux. La seconde concerne la planification territoriale qui doit rechercher une harmonisation plus forte entre le déploiement des moyens de production, l'architecture des réseaux, et l'identification du foncier nécessaire. La simplification des procédures apparaît comme un enjeu essentiel pour maîtriser les délais et les coûts, et un effort constant de R&D doit être garanti pour repousser les limites technologiques actuelles. Enfin, le cadre européen doit permettre de construire un système énergétique maillé et résilient à l'échelle de l'Union, il doit garantir des conditions privilégiées de financement des investissements, protéger et consolider la dimension locale des chaînes de valeurs stratégiques tout en nous protégeant des risques cyber **(propositions 17 à 27).**

27 propositions pour 2027

L'énergie, élément central de tout projet de société

À chaque époque, la disponibilité d'une énergie abondante, fiable et compétitive a été le moteur de la prospérité, de l'innovation et du progrès social. **L'histoire l'enseigne : les grandes transformations humaines sont souvent accompagnées de révolutions énergétiques,** car l'énergie démultiplie la productivité et génère des richesses qui sont le préalable à toute justice sociale.

L'énergie est surtout un élément essentiel de notre quotidien : elle permet à nos écoles, nos hôpitaux et nos maisons de retraite d'être chauffées et climatisées, au boulanger de travailler, à notre industrie d'être compétitive et à notre Défense nationale d'être autonome. Elle permet de traverser la France en une journée et demain, **elle alimentera les outils qui garantiront la sécurité et la souveraineté numérique de notre pays.**

Si la disponibilité ou le prix de l'énergie que nous consommons échappe à notre contrôle, si les émissions de gaz à effet de serre liées à la nature des énergies que nous consommons compromettent le climat, nous perdons le contrôle de notre destin.

Nos propositions

1/ Faire de la politique énergétique un sujet de débat central dans la campagne présidentielle

La question énergétique mérite une place dans le débat national équivalente à celle de notre modèle social, de notre système éducatif ou de notre défense. Parce qu'elle conditionne notre souveraineté et notre prospérité, l'élection présidentielle doit permettre de fixer une trajectoire énergétique de long terme et de lui conférer une pleine légitimité démocratique.

Ce débat doit ensuite sortir du travers habituel consistant à résumer la question énergétique à celle de l'électricité. **L'électricité couvre aujourd'hui 27 %** de notre consommation énergétique. Les efforts d'électrification en cours conduiront à remplacer progressivement les énergies fossiles, utilisées encore très largement dans les secteurs du transport et de la chaleur, par de l'électricité. Néanmoins, les projections montrent que **d'ici 2050** notre pays ne pourra pas électrifier l'ensemble des usages : au **minimum 40 %** de notre consommation énergétique devra donc être décarbonée autrement, grâce aux bioénergies et aux géothermies notamment. Ce constat démontre par ailleurs la nécessité d'un accompagnement très volontariste de la transformation de la consommation d'énergie, et doit conduire à une approche coordonnée des enjeux de production et de consommation.

Ce qui amène le SER à faire une deuxième proposition.

2/ Porter une vision globale du système énergétique

La politique énergétique ne peut se limiter à la seule électrification des usages. Elle doit articuler de manière cohérente les enjeux de production, de consommation, de flexibilité, de stockage et de sobriété énergétique afin d'assurer la sécurité, la compétitivité et la durabilité de notre modèle énergétique.

Ce débat doit reconnaître et assumer **la nécessité d'un mix énergétique** diversifié tout en reconnaissant un rôle central à l'électrification dont la crédibilité est liée à un plan de développement des moyens de production d'électricité renouvelable conséquent.

Ce débat doit traiter **les enjeux de consommation** avec la même importance stratégique que les enjeux de production. La transition n'est pas guidée uniquement par des signaux de marché. L'accompagnement des usages doit aller de pair avec la planification du développement de l'offre.

Ce débat doit donc être mené de façon **transparente, factuelle et dépassionnée** sur le plan technico-économique. Il faut éviter d'opposer les solutions de décarbonation et chercher, grâce à une base méthodologique homogène, la meilleure combinaison possible, eu égard aux coûts, aux délais, aux modalités de financement ou de soutien, ainsi qu'aux bénéfices directs et indirects.

Notre pays est dans la situation budgétaire que nous lui connaissons. Ses moyens ne sont pas illimités. **La transition énergétique a pourtant un coût. Mais l'inaction en a un aussi !**

Le premier de ces coûts est lié à l'inaction climatique. Il a été chiffré par de nombreux organismes. La politique de l'énergie n'est pas le seul outil de lutte contre le dérèglement climatique, mais chaque action soutenant la transition énergétique est aussi une action de préservation du climat.

LE COÛT DE L'INACTION CLIMATIQUE

En 2050, la perte de PIB s'élèvera à :

- **8,5 %** → selon la **SNBC 3** pour la France uniquement.
- **15 %** → selon le **NGFS** (Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial Systems)[1]
- **18%** → selon le **Swiss Re Institute** (scenario de 3,2°C de réchauffement)
- **28%** → selon **Bilal et Känzig** (2026) – scénario de 3° C de réchauffement : **Adrien Bilal a été lauréat du Prix du meilleur jeune économiste 2026** décerné par Le Cercle des économistes et Le Monde.

En 2100, la perte de PIB s'élèvera à :

- **24 %** → selon le **FMI** (Kahn, Mohaddes, Pesaran, Raissi et al.)
- **44 %** → selon l'**OCDE** (Long run economic scenarios – 2025)
- **53 %** → selon **Bilal et Känzig** (2026) scénario de 3°C de réchauffement

1- les scénarios NGFS sont des cadres d'évaluation des risques climatiques et économiques qui permettent aux banques centrales et aux autorités de tester la résistance de l'économie face au changement climatique.

Le second de ces coûts est lié au fait que la France et l'Europe disposent de ressources fossiles limitées et restent largement dépendantes des importations pour couvrir leurs besoins énergétiques. Malgré les progrès accomplis, la consommation d'énergie repose encore fortement sur des ressources fossiles importées, ce qui expose les économies européennes aux fluctuations des marchés internationaux de l'énergie et aux tensions géopolitiques. En France, cette dépendance représente encore 60 % de notre consommation finale d'énergie. La facture énergétique a ainsi explosé en 2022 au moment du déclenchement de l'invasion de l'Ukraine, pour s'établir à 124 milliards d'euros, soit quatre fois le budget de la Défense cette année-là. Plus récemment, le blocage du détroit d'Ormuz, point de passage stratégique pour le commerce mondial des hydrocarbures, a entraîné une forte hausse des prix du gaz et du pétrole en Europe. Ces risques géopolitiques, longtemps considérés comme théoriques, se matérialisent à présent avec des conséquences économiques immédiates en termes de pouvoir d'achat et de compétitivité.

LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE D'UN MÉNAGE FRANÇAIS : UNE EXPOSITION FORTE AUX VARIATIONS DE PRIX DES ÉNERGIES IMPORTÉES

En 2023, la facture énergétique d'un ménage français a été en moyenne d'environ **3 680 €, soit 9,4 % des dépenses**

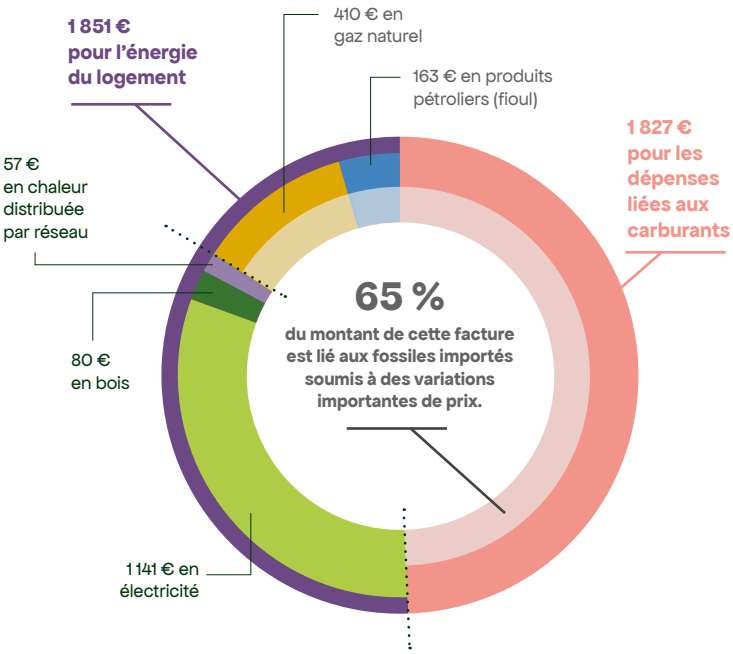

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE MOYENNE D'UNE BOULANGERIE EN FRANCE

Le prix d'une baguette de pain est fortement exposé aux événements géopolitiques si sa cuisson est assurée par du gaz.

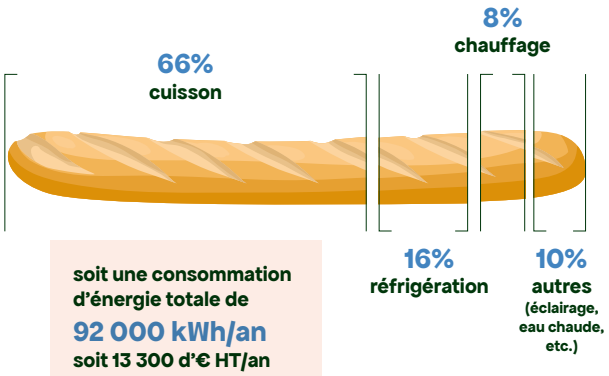

Données issues de l'ADEME - https://parcours-economies-energie.ademe.fr/conseils-metiers/boulangeries-patisseries

Face à cette situation qui nous échappe, **l'État est systématiquement appelé à la rescousse pour amortir ou effacer les effets des crises sur les ménages et les entreprises.** La récurrence croissante de ces évènements épuise des moyens budgétaires déjà contraints sans que cette dépense publique ne crée de contrepartie structurelle pour nous protéger des chocs à venir. Cette dynamique réduite à une vision de court terme n'est pas soutenable.

À l'inverse, toute mesure permettant à chaque acteur économique de s'extraire du risque énergétique constitue un investissement protecteur à la fois du pouvoir d'achat et de la compétitivité, mais également du budget de l'État car il réduit le risque que celui-ci doive se comporter en assureur de dernier ressort. **Deux chiffres illustrent ce propos.**

Le premier concerne le coût du bouclier tarifaire en 2022 et 2023. Ce dispositif d'urgence, constitué de dépenses de fonctionnement, a représenté plus de **25 budgets annuels** du fonds chaleur, qui est un outil d'investissement, dont la contrepartie est de réduire la sensibilité du coût du chauffage aux prix des énergies fossiles par la décarbonation des réseaux.

DÉPENSER OU INVESTIR ?

Choisir entre un puits sans fond et un puissant fonds

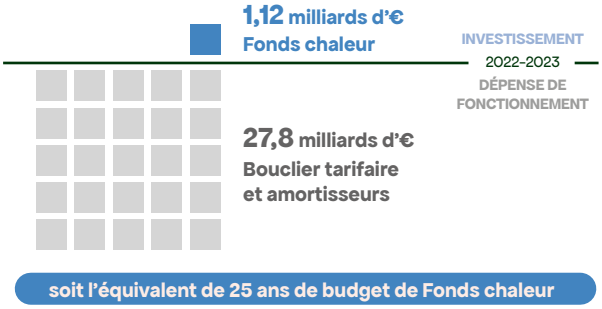

soit l'équivalent de 25 ans de budget de Fonds chaleur

Source : Données de la Commission de régulation de l'énergie pour le calcul du bouclier tarifaire et des armortisseurs

Le second concerne le prix de l'électricité en France. Les répercussions de la guerre États-Unis/Iran sont très limitées dans notre pays, avec un prix globalement contenu sous les 60 €/ MWh, soit dans la tendance depuis fin 2025. Même si le prix de l'électricité a récemment augmenté (du fait de la conjoncture mais aussi de l'anticipation des besoins électriques croissants), l'écart avec nos voisins s'est encore accru au bénéfice de la France. Cette moindre exposition s'explique par un mix électrique largement fondé sur le nucléaire et les énergies renouvelables, qui réduit la dépendance aux combustibles fossiles importés et amortit les effets des crises gazières sur les consommateurs.

AU 1ER SEMESTRE 2026, LA FRANCE AVAIT LES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ LES PLUS BAS AVEC UNE HAUSSE TRÈS FAIBLE APRÈS LE DÉCLENCHEMENT DE LA GUERRE ÉTATS-UNIS/IRAN

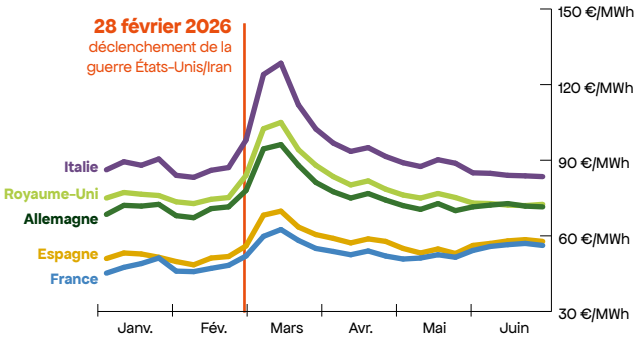

En septembre 2026, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a d'ailleurs publié un rapport intitulé « Économie du système électrique français hexagonal » qui montre que le développement des énergies renouvelables a permis de réduire la facture des Français. **En effet, le parc renouvelable déployé entre 2020 et 2025 a permis selon la CRE de réduire les prix de marché d'environ 20 €/MWh en moyenne en 2025, ce qui a représenté une économie pour les consommateurs de 8 milliards d'euros.**

Dans ce contexte, les investissements en faveur de l'efficacité énergétique, de la décarbonation des usages, du développement des infrastructures bas-carbone et des capacités de production d'énergies locales constituent un levier essentiel de résilience. Ils renforcent durablement la sécurité énergétique du pays, limitent l'exposition à la volatilité des prix de l'énergie et contribuent à une meilleure maîtrise des coûts sur le long terme. Et bien entendu, ils participent à l'effort global de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de sorte que l'objectif de neutralité carbone fixé par l'Accord de Paris est ainsi indissociablement lié à celui de souveraineté énergétique.

Au-delà de leurs bénéfices en matière de décarbonation et de sécurité d'approvisionnement, les énergies renouvelables constituent un puissant moteur de création de richesse pour les territoires. En substituant progressivement des importations d'énergie par une production domestique, elles soutiennent l'activité économique, l'emploi local et l'amélioration de la

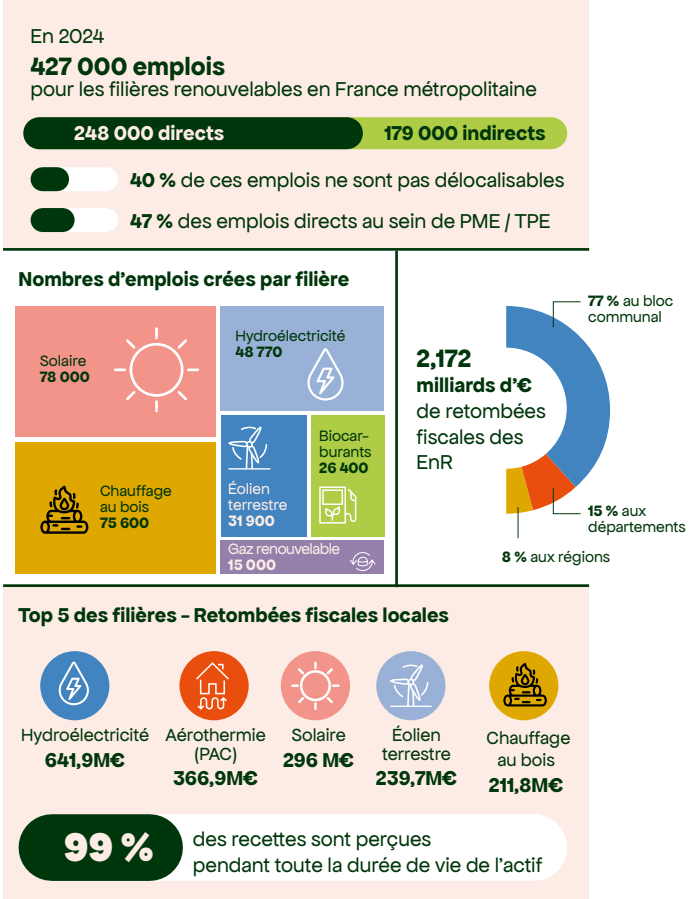

balance commerciale. Si l'on considère que toute ressource énergétique produite localement est un substitut à une ressource importée, alors la transition énergétique constitue **l'une des plus grandes opérations de relocalisation de valeur de notre histoire** d'un montant annuel cible égal au déficit actuel de notre balance commerciale énergétique ! Ce qui amène le SER à faire une troisième proposition.

3/ Considérer l'argent public destiné à la transition énergétique comme un investissement, et non comme une dépense de fonctionnement, et l'exclure de la règle des 3 % de déficit public

Toute dépense publique, quelle qu'en soit la nature, soutenant la transition énergétique doit en effet être considérée et traitée en comptabilité publique comme un investissement et être exclue des règles européennes de plafonnement du déficit et de la dette publique.

La transition énergétique est en réalité un puissant amortisseur économique. Et cette réalité autorise un traitement comptable spécifique et original, à l'image des dérogations proposées récemment par la Commission européenne pour les dépenses de soutien au déploiement des véhicules électriques.

Faire de la transition énergétique un projet accessible à tous

Le cœur du débat énergétique pour l'élection présidentielle en 2027 n'est pas de savoir si la transition énergétique est possible sur le plan technique : les résultats impressionnants obtenus dans plusieurs pays européens ou en Chine – qui est en train de devenir la nouvelle « puissance bas-carbone » mondiale – montrent que les freins ne sont pas technologiques.

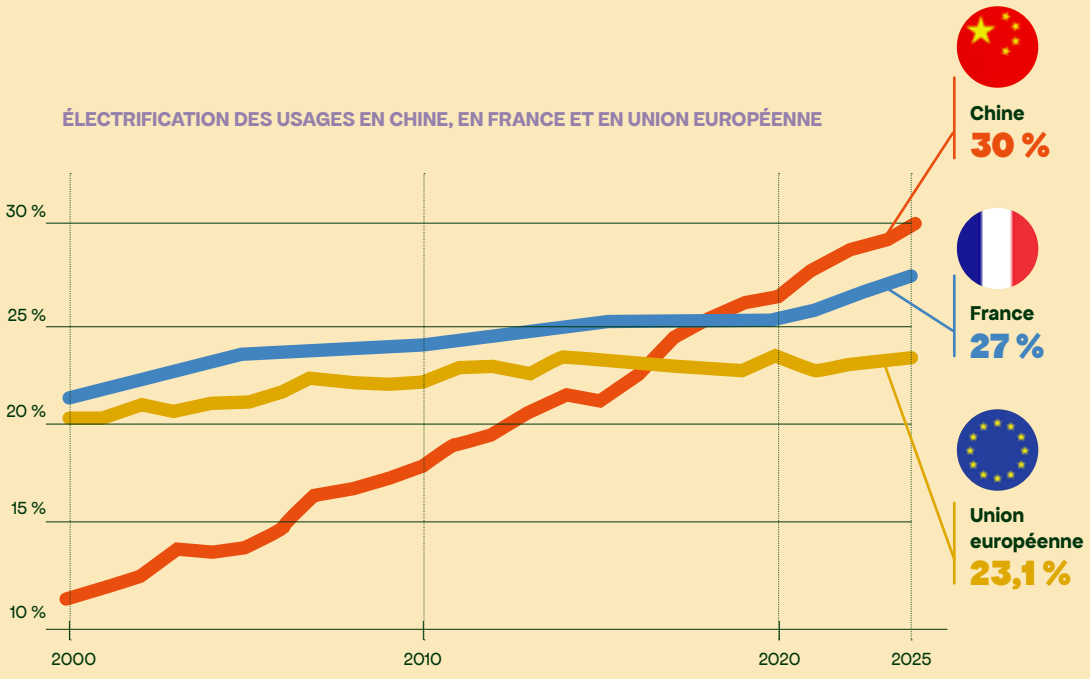

La source : RTE, https://legrandcontinent.eu/fr/2026/07/16/depuis-2022-et-le-debut-de-la-guerre-en-ukraine-lelectrification-de-lunion-naque-tres-peu-evolue/

L'enjeu véritable réside dans notre capacité à rendre cette transition énergétique juste et accessible à tous, afin qu'elle ne soit pas vécue comme une contrainte qui impose toujours plus de renoncements et génère des inégalités.

Un exemple illustre cette problématique : c'est la hausse du prix des carburants. Face à cette situation, il y a eu deux réactions. La première, résultant d'une petite partie de la population, s'est traduite par une hausse spectaculaire des commandes de véhicules électriques. La seconde, émanant de la majorité, s'est traduite par une forte réduction des volumes de carburant consommés. Les premiers sont devenus les acteurs de la transition énergétique. Les seconds ont subi la contrainte, mais cela ne signifie pas qu'ils n'auraient pas voulu être acteurs eux aussi. Ils n'y ont juste pas eu accès.

Une très grande partie des Français est en effet convaincue de la nécessité d'agir.

76 % des Français

jugent que la règlementation concernant la protection de l'environnement devrait être renforcée*.

82 % des Français

considèrent comme souhaitable le développement des énergies renouvelables*.

Mais la majorité d'entre eux estime aujourd'hui ne pas avoir accès à cette transformation. L'acceptabilité sociale de la décarbonation dépend de sa capacité à protéger le pouvoir d'achat des ménages, à réduire leur vulnérabilité face aux fluctuations des prix de l'énergie et à garantir un accès équitable à une énergie abordable sur l'ensemble du territoire. Une transition qui renchérirait durablement le coût de la mobilité, du chauffage ou du logement risquerait d'accentuer les fractures sociales et territoriales. À l'inverse, une énergie décarbonée abondante et compétitive peut devenir un puissant levier de justice sociale, en limitant les dépenses contraintes des ménages, en soutenant l'emploi local et en renforçant la cohésion territoriale.

Le SER propose ainsi une série de mesures qui ont un seul objectif : rendre la transition énergétique accessible à tous.

* Étude ADEME / OpinionWay - 26e vague du baromètre « Les représentations sociales du changement climatique » https://www.ademe.fr/presse/communique-national/lademe-presente-ledition-2025-du-barometre-des-representations-sociales-du-changement-climatique-des-pratiques-qui-ont-evolue-depuis-les-accords-de-paris/

Nos propositions

4/ Créer un « bouclier énergétique universel »

Ce bouclier permettrait aux ménages d'être acteurs de la décarbonation et ainsi d'être protégés des fluctuations de prix.

Cette mesure refondrait l'ensemble des aides existantes (MaPrimeRénov', leasing social, etc.) dans un dispositif unique avec une prise en charge financière permettant de garantir que le « reste à charge énergétique » du ménage soit inférieur à sa facture énergétique antérieure. Afin que ce mécanisme soit redistributif, l'accès à la mesure serait soumis à des conditions de ressources et le reste à charge serait plafonné à 10 % des revenus mensuels. **Ces dépenses seraient financées par les revenus de l'ETS 2* qui ne pèsent pas sur les finances publiques** et viendraient ainsi compléter le mécanisme extra-budgétaire des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui doit être poursuivi.

L'INTÉGRALITÉ DES REVENUS DE L'ETS 2 DOIVENT LÉGALEMENT ÊTRE AFFECTÉS À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET RÉINVESTIS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

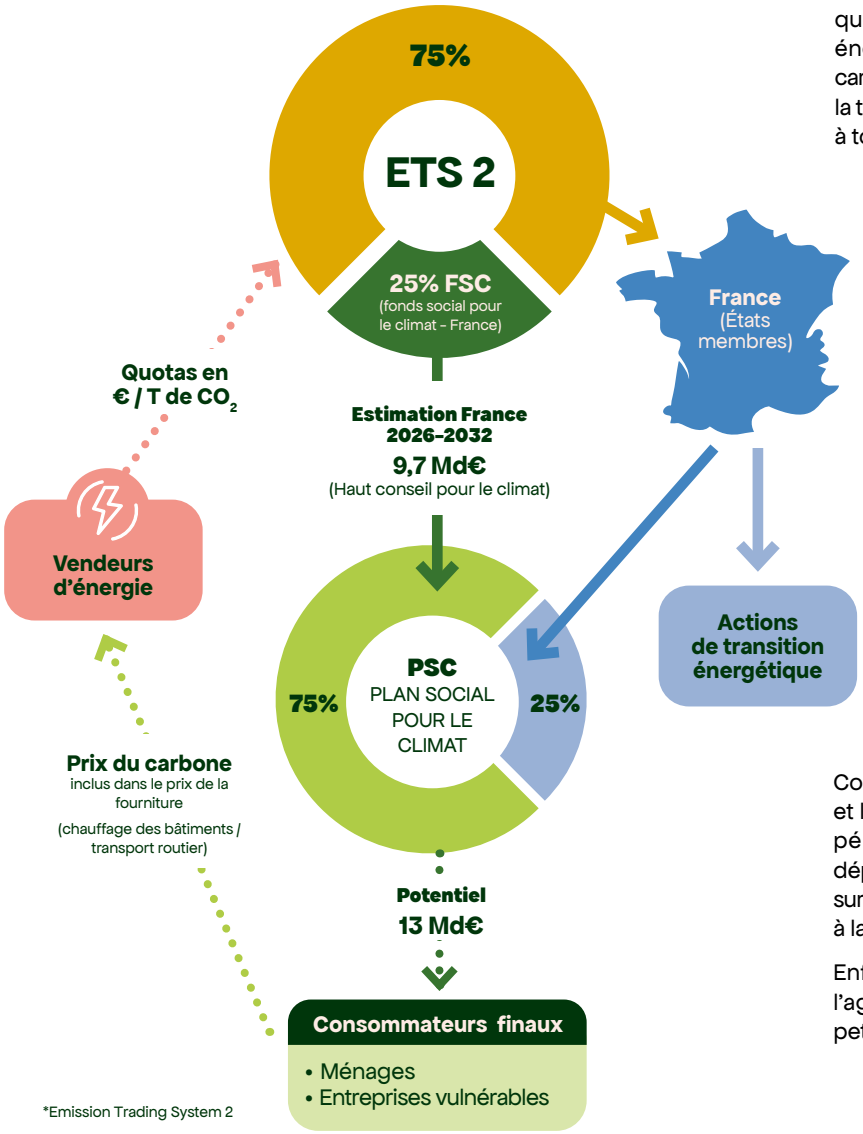

*Emission Trading System 2

Les revenus de l'ETS 2 repésentent entre 7 à 15 milliards d'€/ an pour la France dont une partie doit alimenter un plan social pour le climat co-financé par le fonds social pour le climat de l'UE. Ce dispositif est très vertueux dans la mesure où il associe la taxation du carbone à un levier redistributif puissant qui permet d'en effacer les effets sur les ménages les plus fragiles.

L'élargissement de la taxation du carbone aux secteurs des transports et du bâtiment (ETS 2) implique que la France transpose pleinement la directive européenne correspondante et défende le maintien du cadre actuel du marché européen du carbone (ETS). Il est essentiel de préserver un signal-prix stable et suffisamment incitatif pour permettre au secteur industriel de poursuivre ses efforts de décarbonation. Et il doit évidemment s'accompagner de la poursuite du déploiement intelligent du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux frontières (MACF) pour garantir la compétitivité des entreprises européennes.

Cette approche permet de garantir de façon transparente que les recettes générées sont fléchées vers le bouclier énergétique universel, et permet ainsi de démontrer le caractère redistributif de cette mesure dont l'objectif est que la transition énergétique soit économiquement accessible à tous.

5/ Accompagner l'électrification des usages pour accélération la décarbonation du pays

Depuis plusieurs mois, les pouvoirs publics ont pris conscience de l'importance d'accélérer l'électrification de nos usages. Le plan présenté par le gouvernement au mois d'avril 2026 va clairement dans ce sens.

En effet, avec une électricité décarbonée à près de 95 %, notre pays bénéficie d'un atout considérable pour renforcer notre résilience énergétique. La réforme de l'accès au réseau électrique doit être mise en œuvre rapidement pour lever les freins au raccordement industriel.

Concernant les mobilités, l'élargissement du leasing social et le soutien aux « gros rouleurs » ruraux méritent d'être pérennisés au-delà de leurs échéances actuelles. Le déploiement du schéma directeur de bornes de recharge sur le réseau routier national est une condition indispensable à la crédibilité de la transition des mobilités lourdes.

Enfin, les dispositifs dédiés à l'industrie, à l'artisanat et à l'agriculture doivent être calibrés pour toucher les plus petites structures.

6/ Lancer un grand « Plan chaleur et froid renouvelables »

Faire de la chaleur et du froid renouvelables une priorité nationale, au même niveau que l'électrification des usages, est indispensable. Soutenu par un fonds pluriannuel dédié, ce plan contribuerait à lutter contre la précarité énergétique tout en renforçant la résilience face aux vagues de chaleur.

La précarité énergétique ne se limite plus à la question du chauffage hivernal. L'intensification des vagues de chaleur à l'instar de celles de juin et juillet derniers, rend également nécessaire une réflexion approfondie sur l'accès au confort d'été, notamment pour les populations les plus vulnérables. Ce grand plan devrait donc aussi couvrir l'ensemble des technologies permettant de produire du froid renouvelable.

Il ne concerne pas uniquement l'Hexagone, mais également nos territoires insulaires où les énergies marines renouvelables offrent des solutions de climatisation éprouvées (SWAC).

Les investissements collectifs portés par les maîtres d'ouvrage publics liés à ce plan chaleur et froid renouvelables seraient adossés au fonds chaleur renommé « fonds chaleur et froid renouvelables » avec des règles d'engagement pluriannuelles et un budget annuel garanti de 3 milliards d'euros sur le prochain quinquennat. Ce fonds serait ouvert à l'ensemble des filières (bois-énergie, géothermies, gaz renouvelables) ainsi qu'aux installations de production de chaleur reposant sur la valorisation énergétique des déchets, jusqu'à présent soutenues par le fonds économie circulaire.

7/ Une prime à la casse pour aider les ménages à se chauffer à prix bas

Les foyers ouverts et les appareils anciens de chauffage au bois représentent environ 40 % du parc installé (l'ADEME a estimé le parc à remplacer à 3 millions d'unités en 2023). Le rendement de ces appareils est faible, pesant sur la facture des Français. Par ailleurs, ils sont les principaux émetteurs de particules et de carbone (principalement du monoxyde dans le cas de combustion incomplète).

Aussi, le remplacement des équipements vieillissants apparait comme un levier rapide et puissant pour décarboner les logements, baisser les consommations de biomasse, tout en participant à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur.
Par ailleurs, le chauffage au bois représente pour les ménages français une opportunité de réduire leur facture énergétique et une solution pour endiguer la précarité énergétique, tout en ayant accès à de la chaleur renouvelable. Le chauffage au bois domestique alimente 8 millions de foyers et représente environ un quart de la chaleur consommée dans le secteur résidentiel. Il est un élément essentiel du mix énergétique national.

Les appareils les plus anciens (chaudière fioul, poêles anciens et cheminées à foyer ouvert) feraient ainsi l'objet d'une prime à la casse et les ménages pourraient également être accompagnés dans la mise en œuvre de solutions complémentaires visant les économies d'énergie. L'ensemble de ce dispositif serait adossé au bouclier énergétique universel **(proposition 4).**

8/ Faire de la flexibilité un levier de pouvoir d'achat

En encourageant le pilotage intelligent des usages, la France peut permettre aux consommateurs de bénéficier directement des prix les plus avantageux tout en renforçant la sécurité du réseau.

Un système énergétique efficace doit permettre de consommer plus d'électricité lorsque celle-ci est abondante. La fluctuation des prix sur le marché spot, qui conduit parfois à des prix négatifs, est un bon indicateur de ces périodes d'abondance. Plutôt que de considérer cela comme un problème, transformons-le en opportunité en faisant en sorte que les ménages et les entreprises puissent déplacer leurs consommations vers ces périodes de prix plus bas. Cela implique que les ménages puissent faire fonctionner leurs appareils électriques (machine à laver, ballon d'eau chaude, recharge de véhicules électriques, etc.) au moment où les prix de l'énergie sont les plus bas et que les entreprises puissent adapter leur process selon ce qui est techniquement possible. La mise en œuvre de ce programme, qui contribuera de façon significative à la flexibilité du système électrique, doit dépasser le seul cadre du dispositif heures pleines / heures creuses qui passe par le compteur Linky. Il nécessitera un soutien aux approches de type « smart grid » qui facilitent la transmission du signal prix et son exploitation par le consommateur, et faire l'objet de mesures incitatives ciblées dont le financement serait adossé au « bouclier énergétique universel » **(proposition 4).**

9/ Créer un fonds de transition énergétique permettant de mobiliser l'épargne privée pour investir dans la solidarité énergétique

De nombreux exemples illustrent que l'épargne peut être citoyenne et engagée. La création d'un fonds dédié à la solidarité énergétique, même si son rendement est limité, serait attractif dès lors que sa finalité est clairement garantie et qu'il est sans risque. Le gisement d'épargne de cette nature est considérable.

Ce fonds serait ainsi alimenté directement par l'épargne des Français, et complété éventuellement par le fléchage d'une poche de 5 à 10 milliards d'€ issue des livrets réglementés (Livret A/LDDS). Il permettrait de financer une série d'investissements visant à faciliter l'accès à la transition énergétique. À l'image du livret A pour l'accès au logement,

les financements accordés au titre de ce fonds feraient l'objet d'une garantie publique pouvant être accordée par l'État ou les collectivités locales (ce qui élimine la prime de risque dans le taux d'intérêt demandé).
La finalité de ce fonds serait d'abaisser le coût d'accès à l'énergie finale. Il pourrait par exemple être mobilisé pour faciliter le financement des projets d'énergies renouvelables d'une certaine taille, à l'image de ce qui est proposé aujourd'hui pour le financement du programme nucléaire. Il pourrait également servir de base de financement des projets de production au sein ou au bénéfice du parc HLM **(proposition 10)** et plus largement des acheteurs publics **(proposition 11)**, ou dans les boucles locales d'énergie dès lors qu'elles incluent un ou plusieurs acteurs publics **(proposition 15).**

10/ Faire du parc social (HLM) un amortisseur énergétique pour les ménages : l'énergie renouvelable comme bien commun locatif

Le parc HLM, en tant qu'actif détenu ou financé par des entités publiques, présente un profil de risque moindre pour un producteur d'énergie renouvelable.

Couplé à l'effet volume que permettrait une centrale d'achat, les organismes de logement social pourraient bénéficier de contrats d'achat d'énergie renouvelable à prix stable sur le long terme (pour l'électricité ou le gaz) avec des parcs renouvelables en sortie de contrats, voire avec des installations renouvelables nouvelles, à l'image de ce que fait aujourd'hui la SNCF. Ces contrats à long terme pourraient être totalement indépendants de la dépense publique ou, si nécessaire dans certains cas, bénéficier d'un apport public initial faible afin de garantir la compétitivité du contrat de long terme. Par ailleurs, des dispositions réglementaires pourraient autoriser et inciter les bailleurs sociaux à se positionner en « centrale d'achat » d'énergie pour la fourniture, notamment d'électricité, au bénéfice des locataires individuels de façon à ne pas limiter les contrats long terme à un usage exclusivement collectif.
Par ailleurs, le patrimoine foncier et immobilier des bailleurs sociaux leur permet d'être eux-mêmes producteurs d'énergie, par exemple via la solarisation de toitures ou des parkings, ou en déployant des solutions de géothermies. Les dispositifs de production entrant dans ces catégories pourraient être financés par l'intermédiaire du fonds de transition énergétique **(proposition 9).**

11/ Faciliter la conclusion de contrat de long-terme d'énergie par les entités publiques

Par extension de la proposition précédente, le code de la commande publique pourrait être encore amélioré afin de faciliter la conclusion de contrats de long-terme entre une collectivité publique et un producteur. Les installations de production correspondantes pourraient être financées au titre du fonds de transition énergétique **(proposition 9).**

12/ Créer une mutuelle de la décarbonation pour les entreprises

Permettre aux artisans, TPE, PME, ETI et industriels engagés dans la décarbonation d'accéder à une énergie décarbonée au coût de sa production et de sa distribution. En contrepartie de leur participation à l'effort collectif, ils bénéficieraient d'une énergie compétitive et prévisible, favorable à l'investissement et à la réindustrialisation.

Il est proposé une exonération totale ou partielle de taxes énergétiques (accises) pour les entreprises qui s'engagent dans un contrat de long terme (PPA) avec un producteur d'énergie renouvelable qui respecte les mêmes exigences de résilience industrielle que celles en vigueur dans les appels d'offres. Protéger ainsi ces entreprises qui auraient un accès facilité à une énergie dont le coût est stable et prévisible sur plusieurs années permettrait d'économiser de l'argent public en cas de nouvelle crise énergétique, puisqu'il serait inutile de déployer des dispositifs de type « bouclier tarifaire ». D'autre part, la production correspondante ne nécessiterait pas de soutien au titre des charges du service public de l'énergie et représente donc une économie pour le budget de l'État. Ces deux dimensions justifient l'exonération proposée.

13/ Accompagner les pêcheurs et les territoires dans leur transition énergétique à travers la taxe éolienne en mer

Les recettes de la taxe éolienne en mer vont progresser fortement dans les prochaines années avec les nouveaux parcs raccordés. Aujourd'hui, les règles européennes restreignent cependant le bénéfice que les pêcheurs peuvent tirer d'une partie du produit de cette taxe pour financer le renouvellement et le verdissement de leur flotte de pêche. Le prochain quinquennat pourrait être l'occasion de peser au niveau européen pour modifier ces règles et permettre d'apporter une aide directe au secteur de la pêche.
Parallèlement, et à fiscalité constante, une partie de cette taxe pourrait également revenir aux Régions qui ont notamment la responsabilité d'investir dans les infrastructures portuaires, de soutenir et accompagner le développement des écosystèmes liés à ces projets ainsi que d'assurer la formation des jeunes et de tous ceux qui veulent se reconvertir professionnellement dans ces filières.

14/ Créer une conférence permanente « agriculture-énergie »

L'objectif de cette conférence sera d'élaborer et de piloter un Plan de souveraineté alimentaire et énergétique (PSAE) fondé sur les synergies entre agriculture, production d'énergies renouvelables et développement des territoires.

La transition énergétique implique les agriculteurs à plusieurs titres. Ils sont à la fois consommateurs et producteurs d'énergie (agrivoltaïsme, méthanisation, biocarburants, etc.) Ces deux dimensions sont souvent liées (les panneaux solaires apportent un bénéfice agronomique, la méthanisation valorise les effluents d'élevage et les résidus de culture, etc.). Les gaz renouvelables peuvent aussi servir de substitut au carburant agricole, le digestat aux engrais importés et l'électricité peut être autoconsommée dans le cadre d'une électrification croissante des outils agricoles. Enfin, des complémentarités anciennes existent autour de la gestion de la ressource en eau (irrigation, production d'énergie) et la dimension stratégique de cette gestion ne va faire que s'accroitre dans un contexte de réchauffement climatique.
Par ailleurs, la transition énergétique est également très étroitement imbriquée avec la filière forestière. L'exploitation de bois-énergie participe en effet directement à l'équilibre économique global de la filière et permet de financer les efforts de gestion forestière et d'adaptation des forêts au changement climatique.
Ces logiques vertueuses de circularité et de complémentarité se heurtent néanmoins à une série de contraintes normatives résultant du fait que les politiques agricole, forestière et énergétique ont jusqu'ici été traitées de manière distincte.
Après une grande concertation entre les mondes agricole, forestier et énergétique, associant les collectivités locales, le plan proposé pourrait englober des mesures législatives, réglementaires et prévoir une gouvernance partagée pour atteindre des objectifs chiffrés de souveraineté alimentaire et énergétique, ainsi que d'adaptation au changement climatique, en lien avec le renouvellement des générations et l'évolution du modèle agricole et forestier.

15/ Accélérer l'autoconsommation et la mise en place de boucles locales d'énergie par une loi qui repose globalement le cadre de ces opérations, tant pour l'électricité que pour le gaz ou la chaleur renouvelables

La transition énergétique amène à développer des infrastructures énergétiques sur le territoire. C'est la contrepartie du transfert de valeur évoqué au chapitre 1. Le développement de ces infrastructures peut susciter des enjeux d'appropriation. L'autoconsommation collective est une manière de nouer un lien nouveau entre les citoyens et l'accès à l'énergie, qui devrait par ailleurs naturellement conduire à plus de sobriété.

Les opérations d'autoconsommation collective, pour l'électricité, pour les gaz renouvelables ou par l'intermédiaire de réseaux de chaleur, associant des collectivités locales (entités du temps long, disposant de moyens d'investissements adaptés), des structures publiques collectives (EPHAD, hôpitaux, écoles, etc.) et des particuliers permettent de donner accès à une énergie partagée et sécurisée au niveau du prix sur de longues durées, tout en améliorant l'appropriation des enjeux énergétiques par la population.
Le cadre de ces opérations est cependant aujourd'hui inopérant et partiel. Le frein au développement est principalement lié à la complexité de mécanismes qui n'ont jamais été conçus dans un objectif de promotion. La loi proposée doit donc se fixer un tel objectif, simplifier drastiquement les règles tout en évitant des comportements économiquement opportunistes, et prévoir une exonération fiscale liée au fait que l'essentiel des flux reste à l'intérieur de la boucle.
Par ailleurs, les installations de production associées seraient éligibles au financement du fonds de transition énergétique **(proposition 9).**

16/ Lancer un programme d'accélération de la transition énergétique des Outre-mer

Les territoires d'Outre-mer ne peuvent plus être les oubliés de la transition énergétique. Encore largement dépendants des énergies fossiles importées, ils font face à des contraintes particulières qui rendent la décarbonation plus coûteuse et plus complexe qu'en Hexagone.

La généralisation des mobilités électriques et la sortie progressive des combustibles fossiles dans la production d'électricité fragiliseront par ailleurs des recettes fiscales aujourd'hui essentielles au financement des collectivités, notamment à travers la taxe spéciale sur les carburants. Il est donc indispensable que le prochain quinquennat prévoie à la fois des mécanismes de compensation pérennes et des régimes d'aide renforcés, tenant compte des surcoûts liés à l'insularité, à l'éloignement et à la faible taille des marchés locaux. Ainsi, la transition énergétique pourra constituer un levier de développement pour ces territoires plutôt qu'un facteur supplémentaire de fragilisation.

La France a les moyens de ses ambitions : comment libérer le potentiel des énergies renouvelables ?

Il y a plus de 40 ans, la France a fait le choix de la décarbonation de sa production d'électricité en investissant massivement dans la construction d'un parc électronucléaire et le développement de son parc hydroélectrique. Ces acquis, associés au développement plus récent des installations solaires et éoliennes, permettent aujourd'hui de disposer d'une électricité abondante, décarbonée et compétitive ce qui crée un contexte très favorable à l'électrification, que nos voisins immédiats nous envient. Cette réussite ne doit cependant pas masquer le fait que le monde de l'électricité de demain ne ressemblera pas à celui d'hier. Les technologies de production évoluent, le solaire et l'éolien bénéficient de gains de compétitivité considérables. Les besoins de consommation s'élargissent, les logiques d'autoconsommation se multiplient, et les outils de pilotage (de la production comme de la demande) et de stockage se développent. Enfin, la France n'est pas isolée de ses voisins chez qui les mêmes phénomènes sont à l'œuvre. L'électrification des usages nécessite donc une nouvelle manière de penser le système électrique qui ne peut être réduit à la simple reproduction du plan Messmer.

La France dispose d'une très large palette d'atouts. Son territoire est très étendu, globalement peu dense, et bénéficie d'importantes ressources énergétiques renouvelables. Ce territoire constitue le deuxième domaine maritime mondial, la quatrième plus grande forêt d'Europe et la première pour la forêt feuillue. La France est la première puissance agricole européenne, et son gisement solaire ou éolien est considérable. Son parc hydroélectrique est le premier de l'Union européenne. Dans l'Hexagone, en Corse, en outre-mer, son sous-sol enferme des aquifères exploitables pour les besoins de chaleur ou de froid, sans compter ses régions volcaniques qui sont une inépuisable source de calories. Sur le plan énergétique, la France peut donc se projeter dans un avenir décarboné dans lequel l'offre d'énergie ne sera pas contrainte, ce qui constitue une formidable garantie de liberté.

Fort de ces constats, le SER défend de longue date un mix énergétique décarboné, dans lequel l'électricité occupe une place centrale mais pas exclusive, et dont les énergies renouvelables, par leur diversité, constituent le pilier et la part majoritaire. Il considère qu'il est possible d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 si la transformation du mix énergétique s'accompagne d'un effort de sobriété (qui peut être réalisé notamment par une meilleure efficacité des processus de production et des modes de consommation). L'objectif ici n'est pas de proposer des cibles quantitatives. La part des énergies carbonées est encore tellement importante dans notre mix énergétique qu'aucun électron, aucune molécule, aucune calorie ou frigorie décarbonés ne doit manquer à l'appel. L'heure n'est pas à mettre les filières en concurrence, mais à exploiter les complémentarités entre elles. Plusieurs scénarios sont possibles et devront faire l'objet de débats.

Mais il y a des préalables. Le premier d'entre eux consiste justement à faire en sorte que la politique énergétique assume la diversité et la complémentarité des ressources en refusant la facilité de la solution magique universelle qui conduit à mettre tous ses œufs dans le même panier. Cette vision doit être traduite dans des orientations qui garantissent la stabilité des objectifs de long-terme.

D'autre part, il faut parvenir à libérer la production d'énergie d'une multitude de contraintes qui agissent comme autant de freins, et qui pèsent donc sur les coûts, car elles découlent d'une vision ancienne et centralisée de la politique énergétique.

On peut citer quelques exemples. Jusque récemment, nos besoins énergétiques paraissant pouvoir être satisfaits en grande partie par les importations, il était inutile de se poser la question du déploiement sur le territoire de nouvelles infrastructures de production d'énergie. La transition énergétique impose donc de retrouver une culture de l'industrie et un système juridique d'autorisation plus agile. Par ailleurs, ce déploiement territorial devra se faire dans une relation renforcée avec les citoyens et leurs représentants locaux, ce qui suppose d'adapter la politique énergétique aux mouvements de décentralisation mis en œuvre depuis les années 1980.

Un autre exemple frappant est que, du fait de notre dépendance aux importations qui invisibilise la production d'énergie, les objectifs légitimes de protection de la biodiversité n'ont jamais intégré les dégâts causés hors de nos frontières par l'extraction des ressources qui restent au cœur de notre consommation. Dans le système énergétique de demain, la protection de la biodiversité devra intégrer l'enjeu environnemental global du rapatriement de la production que permet le déploiement des énergies renouvelables, ainsi que ses enjeux géostratégiques, sans qu'à aucun moment, bien entendu, les enjeux propres de la transition énergétique ne constituent un blanc-seing.

Enfin, un dernier préalable est que le développement d'une offre d'énergie soit bien considéré à l'échelle du périmètre de l'Union européenne. La stratégie de puissance dont l'Europe doit se doter pour faire face aux grands blocs économiques mondiaux est indissociable de sa politique énergétique !
Le SER propose ainsi de déployer les mesures suivantes dans le cadre du prochain quinquennat.

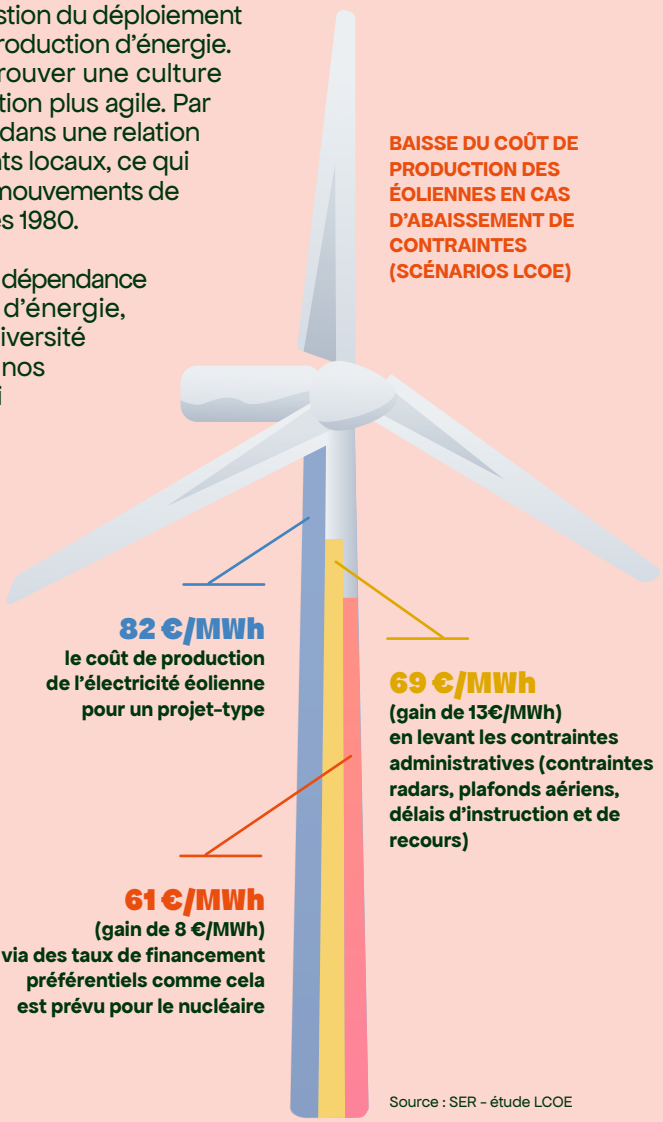

Source : SER - étude LCOE

La France a les moyens de ses ambitions : comment libérer le potentiel des énergies renouvelables ?

Nos propositions

17/ Doter le pays d'un dispositif de programmation de long terme (2050) qui assume le caractère souverain, décentralisé et résilient du système énergétique de demain

Pour pouvoir conduire sa transition dans la durée, la France a besoin d'une stratégie énergie climat de long terme dont le plus logique serait qu'elle prenne l'horizon de la neutralité carbone, c'est-à-dire 2050. Cette stratégie devrait répondre à plusieurs objectifs.

Le premier consiste à poser les enjeux, en termes de climat d'une part, et de souveraineté et de sécurité d'autre part, en s'appuyant sur les exemples récents qui démontrent que l'énergie peut devenir aussi bien une arme envers les autres qu'une cible pour nos ennemis.

Cette stratégie devrait ensuite établir la complémentarité entre les objectifs énergétiques, les objectifs climatiques et les objectifs liés à la protection de la biodiversité.

Elle devrait également poser le principe que la transition énergétique repose sur des objectifs dont l'atteinte nécessite de piloter simultanément la consommation et la production.

Ayant fixé des objectifs de décarbonation, et défini les grands principes de mise en œuvre, elle pourrait alors poser les bases du système énergétique de demain. Un système qui doit être multifilières et exploiter les complémentarités entre la chaleur, les gaz renouvelable et l'électricité. Un système qui doit combiner optimalement les caractéristiques économiques, industrielles et temporelles des différentes filières, et inclure structurellement des solutions de flexibilité globale. Un système dans lequel le nucléaire occupe toute sa place, mais sans qu'il soit considéré comme l'élément l'essentiel, pas même sous le seul angle de la production d'électricité, parce que cette vision est trompeuse. Un système, enfin, qui doit être aussi décentralisé que possible tout en étant pleinement intégré à l'échelle européenne afin qu'il soit résilient face aux crises, climatiques ou militaires.

Le dispositif de programmation français doit pleinement intégrer les zones non interconnectées (ZNI). Bien entendu, leurs problématiques énergétiques sont spécifiques, mais l'enjeu de la décarbonation concerne tous les territoires de la France, et il n'y a aucune raison que les calendriers diffèrent de l'un à l'autre. Les ZNI, en particulier en outre-mer, sont aussi la vitrine de la France dans le monde et ne sauraient être traitées en dehors de la stratégie nationale.

18/ Déployer une stratégie quinquennale de la flexibilité de notre système énergétique au cours du prochain mandat

La vraie intermittence énergétique aujourd'hui se résume aux annonces successives et contradictoires de l'ouverture puis de la fermeture du détroit d'Ormuz. Néanmoins, la transition énergétique implique de déployer des moyens de flexibilité additionnels pour absorber la variabilité de certaines énergies renouvelables.

Il est proposé de développer un plan quinquennal qui identifie les besoins (volumes, typologies) de flexibilité du système énergétique français, associés à un plan de développement des solutions complémentaires les unes des autres : appel d'offres pour de nouvelles STEP, hybridation des centrales renouvelables, développement de batteries « stand alone » (c'est-à-dire non couplée à un moyen de production), gaz renouvelables, déploiement de la chaleur renouvelable, mutualisation des flexibilités apportés par les différents réseaux (électricité, gaz, chaleur et froid).

Le stockage, notamment par batterie, est un enjeu crucial du système électrique car il permet de valoriser l'abondance qui est parfois perçue comme un inconvénient. À titre d'exemple, une capacité de 50 GW de stockage sur 4 heures représente 200 GWh mobilisables tous les jours pour déplacer la production vers les pointes de demande, quelle qu'en soit l'origine (EnR ou nucléaire) vers les périodes où elle peut être la mieux rémunérée. Un cadre réglementaire dédié aux batteries apparaît donc comme indispensable pour faciliter ce déploiement.

Ce plan devra comporter une forte composante innovation car le développement rapide des technologies de stockage chimique ainsi que celles liées à l'électronique de puissance apporteront des solutions nouvelles pour la gestion de réseaux, en complément des systèmes inertiels traditionnels.

Enfin, en complément de la proposition 8, ce plan devra également proposer des mesures de pilotage de la demande pour qu'elle puisse profiter au mieux de l'abondance énergétique au fil de la journée. Ce plan serait pris en application de la programmation énergie-climat présentée à la proposition 17.

19/ Ouvrir un nouveau chapitre de la « décentralisation » dans le domaine de l'énergie

Si la politique énergétique est par essence un sujet de dimension stratégique nationale, sa réussite passe par une forme de liberté laissée à l'échelon local. Libérer les énergies renouvelables, c'est aussi libérer les moyens d'action des élus locaux qui peuvent les promouvoir et les insérer dans leur territoire.

Plus globalement, la politique énergétique doit être adaptée à la nature beaucoup plus décentralisée de la production d'énergie. Dans le respect des blocs de compétences déjà attribués, les Régions pourraient ainsi se voir confier des responsabilités réelles en matière de planification et pourraient être chargées de coordonner la déclinaison régionale de la planification énergétique avec la planification des réseaux et la planification foncière. À cet égard, une plus grande souplesse devrait être laissée à cet échelon pour définir les règles en matière de lutte contre l'artificialisation

des sols s'agissant des installations de production d'énergie renouvelable. L'échelon communal (communes et intercommunalités) déjà compétent en matière d'autorisation d'urbanisme pour la plupart des sujets pourrait quant à lui voir son pouvoir d'autorisation élargi aux sujets énergétiques, avec l'appui technique d'un service à compétence nationale pour l'instruction des dossiers (voir à ce sujet la proposition 21).

Il ne s'agit pas de créer un système où les règles seraient totalement diversifiées en fonction des territoires. Au contraire, lorsqu'une règle est de portée nationale, elle doit faire l'objet d'une application uniforme. Mais il s'agit d'engager la responsabilité des élus locaux car ce sont eux, les premiers, à être au contact de leurs concitoyens. Dans la majorité des cas, ils seront promoteurs, dans quelques cas ils ne le seront pas. Mais cette dualité existe déjà aujourd'hui dans un système qui ne récompense pas la prise de risque de ceux qui veulent, et déresponsabilise ceux qui bloquent. C'est cette logique qu'il faut inverser.

L'enjeu de ces évolutions consiste à renforcer l'implication des pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de la transition énergétique en leur permettant de mieux maîtriser les décisions relatives à leur territoire et d'adapter la politique énergétique aux réalités locales, ce qui ne pourra que contribuer à une meilleure acceptabilité des installations.

20/ Garantir que la planification des réseaux et de l'utilisation du foncier soit cohérente avec la planification énergétique

Les exercices de planification ne sont aujourd'hui pas coordonnés. La programmation énergétique nationale (PPE) est régionalisée par l'État après avis du comité régional de l'énergie. Le développement des réseaux électriques se fait en partie à la maille régionale, sous l'autorité des préfets (via les schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables). La planification foncière est pilotée à l'échelle des régions (pour ce qui concerne l'application du ZAN) et du bloc communal au niveau des plans locaux d'urbanisme. La sécurisation du foncier se fait quant à elle à la maille de chaque projet.

Cette absence de coordination entre ces différents exercices génère des désoptimisations évidentes. Il est donc nécessaire de confier à une entité (préfet ou Président de Région, en lien avec la proposition 19) la charge de coordonner ces exercices de planification, afin que l'un des facteurs (réseau ou foncier) ne devienne pas un élément bloquant pour l'atteinte des objectifs énergétiques définis dans chacune des régions.

Les zones non interconnectées constituent des territoires spécifiques où le besoin de coordination entre les exercices de planification est particulièrement criant. Une expérimentation de cette proposition pourrait dont être menée sur un territoire volontaire.

21/ Créer un permis « Energie climat biodiversité »

Le « grand soir » de la simplification, tant de fois annoncé, doit être envisagé de façon réaliste. Plutôt que de supprimer des étapes administratives, il convient de les regrouper, de les paralléliser et de les encadrer dans le temps. La numérisation et la simplification des démarches de déclaration de revenus en France montre que cela est possible.

Il est ainsi proposé :

- D'instruire de façon véritablement parallélisée toutes les autorisations nécessaires à un projet d'énergie renouvelable via un guichet unique numérique.
- De limiter à 12 mois maximum, y compris en intégrant la phase d'examen de la complétude et de recevabilité du dossier, le temps d'instruction du projet. Lorsque cela est possible sur le plan juridique, une tacite approbation serait acquise si le délai est dépassé sans motif (comme cela se fait en Allemagne ou au Pays-Bas).
- De désigner pour cela un service instructeur pilote unique chargé de coordonner tous les avis (ABF, AE…) avec un délai impératif et un avis réputé favorable (comme l'Andalousie l'a mis en place via des unités régionales pour les EnR composées d'un service pilote unique coordonnant les avis sectoriels).

Un service à compétence nationale pourrait ainsi être créé et serait mis à disposition de l'autorité habilitée à délivrer l'autorisation.

22/ Lancer un grand plan « France énergies 2050 » pour encourager la R&D dans le domaine de la transition énergétique

La France, pas plus que l'Europe, n'a perdu la bataille de l'innovation. Nos pays disposent d'universités, de laboratoires, d'ingénieurs et d'entreprises de haut niveau. Pour gagner la bataille de la transition énergétique, l'ensemble de ces forces vives doit être mobilisé au travers d'un grand plan stratégique dédié. La transition énergétique est une transformation radicale qui n'en est qu'à ses débuts.

L'horizon des possibles est bien plus vaste que ce que l'on imagine spontanément. Renforcer la recherche et l'innovation est une manière d'ouvrir des portes et d'être les pionniers sur les enjeux de demain.

Cette politique de l'innovation doit cibler des technologies-clés pour accélérer la transition énergétique et viser un niveau d'excellence de façon à dépasser la concurrence internationale notamment chinoise en matière de performance, de durée de vie, de facilité d'intégration.

La France dispose déjà des structures permettant de déployer une telle ambition : des organismes de recherche parmi les premiers déposant de brevets au monde (CEA,

CNRS, IFPEN) et une agence de programmation dédiée. Il s'agit de l'Agence de Programme Energie Décarbonée (APED) pilotée par le CEA avec des Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche (PEPR) mis en œuvre sous son égide. Aujourd'hui adossés à France 2030, ils manquent d'ambition et ne disposent pas toujours de tous les moyens pour réellement réussir le passage « du labo à l'industrie ».
Il s'agirait donc de lancer une nouvelle série de programmes véritablement ambitieux pour permettre la montée en échelle des technologies innovantes vertes jusqu'à leur mise sur le marché et à la première unité industrielle. Les organismes porteurs de ces outils auraient également la responsabilité d'interagir avec leurs homologues européens. Afin qu'il dispose des moyens de son ambition, le plan « France énergies 2050 » pourrait être financé sur la part des recettes de l'ETS2 qui n'est pas affectée au plan social pour le climat.

Enfin, pourraient être créées des plates-formes technologiques, ouvertes aux industriels dans une logique de partenariat public-privé, et permettant de traiter de manière transversale aux filières EnR les principaux défis technologiques auxquels elles sont confrontées (prototypage, procédés de fabrication, tests de composants, modélisation et numérique).
Au-delà de ces mesures relevant du niveau national ou infra national, le déploiement du nouveau système énergétique doit également pouvoir s'appuyer sur des politiques européennes.

23/ Obtenir de la Banque centrale européenne la mise en place d'un « taux vert » pour les investissements dédiés à la transition énergétique

Il s'agit d'une idée déjà portée par le SER au moment des élections européennes. Elle consiste à mettre en place, au sein de la politique monétaire européenne, des mécanismes de financement à taux préférentiels pour les investissements contribuant à la transition écologique. Les énergies renouvelables, particulièrement sensibles aux taux d'intérêt en raison de leur forte intensité capitalistique, doivent pouvoir bénéficier de conditions de financement plus favorables afin d'accélérer leur déploiement. La BCE pourrait, dans le cadre de futurs programmes de refinancement de long terme (TLTRO), appliquer des taux bonifiés aux prêts finançant des actifs verts.

C'est une action de politique monétaire qui ne coûte rien au budget des États et qui permet de lutter structurellement contre l'inflation en baissant les coûts de l'énergie.
Une étude d'Alexandra Serebriakova, Friedemann Polzin et Mark Sanders portant sur 28 pays européens montre qu'entre 2001 et 2024, une hausse de 0,25 point des taux directeurs est associée à une baisse de 3,2 % des capacités éoliennes terrestres installées et de 5,3 % des capacités solaires, tandis que les énergies fossiles, notamment,

POLITIQUE MONÉTAIRE ET INSTALLATION D'ÉNERGIE EN EUROPE

Implications pour la transition énergétique

Sur la période 2001-2024, les technologies à combustibles fossiles, hydroélectriques et nucléaires sont restées insensibles aux contractions monétaires, tandis qu'une hausse de 25 points de base (soit +0,25 %) des taux directeurs de la BCE est associée à un impact important sur les énergies renouvelables :

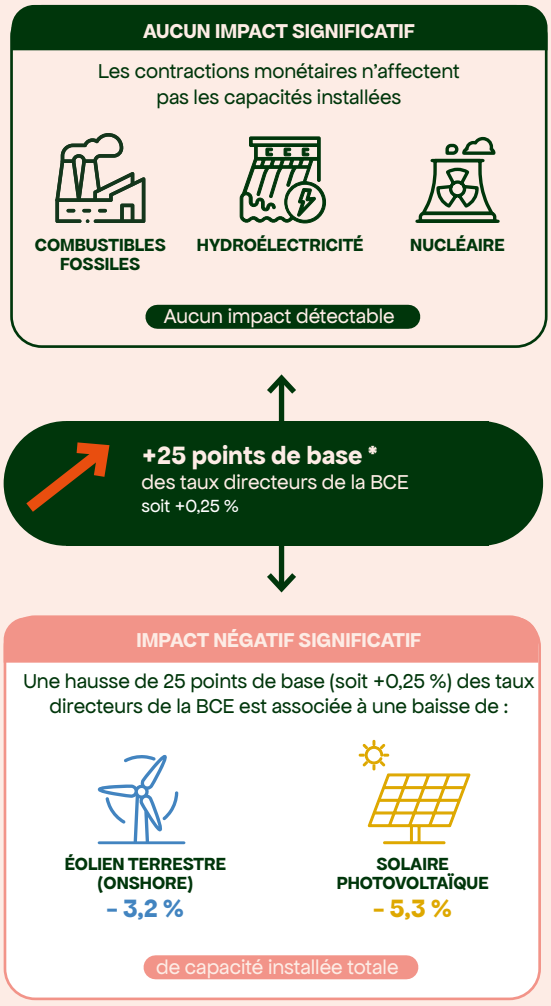

* 25 points de base = augmentation de 0,25 point de pourcentage du taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE).

Source : Article scientifique - Mars 2026
« Monetary policy and energy installation: Implications for the European green transition » Alexandra Serebriakova (Sasha)*, Friedemann Polzin ®,*, Mark Sanders *

* Department of Economics (MPE and MILE) School of Business and Economics, Maastricht University, the Netherlands b Utrecht University School of Economics (U.S.E.), the Netherlands

demeurent largement insensibles à ces variations. Dès lors, la Banque centrale européenne devrait pouvoir mettre en œuvre des opérations de refinancement de long terme à taux bonifié en faveur des prêts finançant la transition écologique. Une telle approche s'inscrirait dans la continuité des TLTRO déployés par la BCE entre 2014 et 2021 pour soutenir le crédit à l'économie, des dispositifs de crédit ciblé historiquement utilisés par la Banque de France, ainsi que des mécanismes de refinancement préférentiel appliqués depuis 2021 par la Banque populaire de Chine aux prêts verts.

24/ Développer les interconnexions des réseaux de transport d'énergie (gaz et électricité) entre les États membres

L'enjeu se situe ici au niveau de la résilience et de la sécurité du système énergétique. Un réseau d'infrastructures de transport d'énergie fortement maillé à l'échelle de l'Union européenne est une garantie de stabilité globale. Personne n'étant à l'abri d'une crise, et celle-ci pouvant survenir n'importe où, ce maillage représente une assurance collective pour qu'aucun territoire de l'Union européenne se trouve privé d'énergie.

25/ Bâtir une politique de réindustrialisation fondée sur un vrai « Made in Europe »

La conquête de la souveraineté énergétique passe par la construction d'une souveraineté européenne sur les éléments les plus stratégiques des chaînes de valeur des installations qui produisent l'énergie. Cet objectif nécessite des outils de politique commerciale et industrielle qui permettent aux États membres d'imposer une préférence européenne stricte sans état d'âme.

Ainsi, la vision intellectuellement tronquée qui consisterait à se contenter d'un made « with » Europe autorisant un produit venant d'un pays avec lequel l'Union a un accord de libre-échange doit être absolument proscrite. Le « made in Europe territorial », c'est-à-dire qualifiant un produit fabriqué sur le sol de l'un des États membres de l'UE, est fondamental pour permettre à certains projets industriels de se développer.
Conformément aux préconisations du rapport Draghi, la France doit peser pour que l'Europe permette d'utiliser les appels d'offres publics pour relancer la compétitivité de l'industrie et développer des bases industrielles dans les domaines les plus stratégiques. La maîtrise des processus industriels dans celui de la transition énergétique en est évidemment un (panneaux solaires, éoliennes, batteries, onduleurs, etc.)

Le « made in Europe » est un pilier de la politique industrielle que la France doit soutenir à l'échelle de l'Union européenne.

26/ Engager une nouvelle approche des investissements directs étrangers

Certains projets industriels découlent des efforts de R&D consentis dans les États membres. Il s'agit de leur créer un marché. Mais d'autres projets sont essentiels à notre souveraineté alors que leur technologie est déjà maîtrisée dans d'autres pays, la Chine en particulier, où ils ont bénéficié d'un fort niveau de soutien public susceptible de fausser la concurrence.

En l'absence de rupture technologique envisageable, il serait stupide de ne pas profiter des avancées technologiques qui existent. Dès lors, une politique de partenariat industriel peut-être envisagée dès lors qu'elle garantit un transfert de technologie, une maîtrise européenne de la propriété intellectuelle, un contrôle capitalistique européen et la création ou le renforcement d'une chaîne de valeur locale.

Une nouvelle approche des investissements directs étrangers doit être assumée sans pudeur pour élever le niveau d'exigence vis-à-vis de nos partenaires extra européens.

27/ Garantir un pilotage souverain des équipements pour faire face au risque cyber

La cybersécurité est sans aucun doute l'un des enjeux les plus stratégiques de nos sociétés chaque jour plus numérisées. Dans le domaine de l'énergie, l'enjeu consiste à garantir une parfaite maîtrise domestique de la production et d'assurer l'étanchéité des systèmes à toute tentative d'intrusion.

Au-delà d'une éventuelle interdiction d'équipements critiques tels que les onduleurs, lorsqu'ils sont fabriqués dans des pays « à risque », l'enjeu renvoie plus globalement à l'ensemble de l'environnement numérique des installations de production d'énergie et à la transmission des informations pertinentes par les fournisseurs d'équipements. Les systèmes de contrôle commande (SCADA) doivent faire l'objet de normes de segmentation et l'ensemble des données de production ou de maintenance ne doit être stocké que sur des clouds européens.
La France doit peser sur le processus de révision du Cyber Security Act (CSA 2) afin que des règles contraignantes et strictement contrôlées imposent que pour toute nouvelle installation (et progressivement pour celles qui existent), l'exploitant soit capable de conserver la maîtrise opérationnelle de son installation même en cas de rupture avec le fournisseur des équipements de pilotage et que la maintenance soit réalisée localement, sans dépendre de « clouds » étrangers.

La campagne présidentielle doit permettre d'éclairer les grands choix qui engageront l'avenir du pays. Parmi eux, l'énergie occupe une place centrale et se trouve au cœur du contrat social. Les candidates et les candidats à l'élection présidentielle peuvent choisir d'en faire un sujet majeur de leur programme. Il est possible de l'aborder de manière positive et consensuelle dans la mesure où il renvoie à la souveraineté, à la liberté et à la protection de chacune et chacun de nos concitoyens contre les effets du changement climatique ou les atteintes au pouvoir d'achat. Pour cela, il faut que les propositions formulées soient inclusives et que l'on lève les freins qui bloquent un potentiel exceptionnel.

www.enr2027.fr

ser Syndicat des énergies renouvelables

40-42, rue La Boétie, 75008 PARIS
T. 01 48 78 05 60 • contact@enr.fr
www.enr.fr • www.ser-evenements.com

Syndicat des énergies renouvelables
@les_energies_renouvelables

EnR 2027

Les énergies renouvelables font campagne !

Retrouvez notre programme sur notre plateforme de propositions :

www.enr2027.fr

ser Syndicat des énergies renouvelables